

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL- CENSOIR

DU 29 SEPTEMBRE 2011

Compte rendu affiché le :

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, GUILBERT, REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS,
Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, Mme DEBRAND

Absent : M. DE LA GRAVIÈRE

Le compte rendu du 28 juillet 2011 est adopté avec des observations de M. JOVET. Il précise que la commission circulation traite également des problèmes de stationnement et qu'à ce titre, elle doit s'appeler commission circulation et stationnement ; concernant la création du jardin découverte, il s'oppose à ce projet ; Le Maire lui précise que seule l'étude a été validée par le Conseil Municipal. M. Jovet fait savoir que lors de la fête du flottage, la défaillance de la représentation de la commune n'est pas imputable aux élus, mais au gérant du camping.

1. EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE EPAREUSE

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 18 300,00 € auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 5 ans, au taux fixe de 2,73% avec une échéance annuelle.

2. PROFILS DE BAIGNADE

Le profil de baignade est un document qui consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution. Le Conseil Municipal demande à la Communauté de Communes du Vézélien de prendre la compétence de l'ensemble des profils des baignades (Yonne, Cure).

3. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR EDF

L'assemblée délibérante adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et arrête le montant de la redevance à 183,38 € pour 2011.

4. COURS DE NATATION

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais du maître nageur Mme Céline ROY qui a enseigné à la piscine au profit des enfants de l'école de Châtel-Censoir durant le mois de juin 2011. Mme Roy sera rémunérée au taux de 60,00 € l'heure pour un montant total de 600,00 €. Le Village Vacances VVF a mis sa piscine à disposition à titre gratuit pour ces cours de natation.

5. CONVENTION AVEC L'AASSPAPA

L'assemblée délibérante accepte de participer financièrement et s'engage à verser la somme de 0,465 € par habitant ; elle autorise le Maire à signer la convention de partenariat 2011 avec l'Association d'Aide, de Soutien et de Soins aux Personnes Agées du Pays Avallonnais pour l'information et l'animation en faveur des personnes âgées et handicapées.

6. CONVENTION ENTRE LA CCV ET LE PAYS AVALLONNAIS

Le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes du Vézélien à intégrer dans ses statuts la compétence « participation à une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou assimilée », dès lors qu'elle entrerait dans le contrat de développement Etat-Région du territoire du Pays Avallonnais ; la CCV pourrait ensuite signer une convention avec l'ANAH.

7. CCV-TABLEAU DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET MODIFICATION STATUTAIRE

Les élus décident d'élargir la compétence de la Communauté de Communes du Vézélien à la voirie désignée « d'intérêt communautaire ». Les voies suivantes seront prises en charge par la CCV :

- VC4 de Châtel-Censoir à Lichères-sur-Yonne RD 21 pour une longueur de 638 mètres
- VC7 de Châtel-Censoir à Brosses RD 100 pour une longueur de 3010 mètres

8. ONF MARTELAGE DE PARCELLES

L'assemblée délibérante décide du martelage des parcelles No 2 et No 5. Les bois seront délivrés et exploités sous la responsabilité des 3 garants suivants : M. BOHAIN, M. GUILBERT et M. REVIRON

9. CONSTRUCTION D'UN CPI

Le Conseil Municipal décide de faire appel aux bureaux d'études suivants avant d'engager la construction d'un Centre de Première Intervention :

- Cabinet de géomètres Geomexpert pour l'implantation du CPI sur le terrain ; les élus acceptent le devis pour un montant de 400,00 € HT
- Bureau d'étude ICSEO BE pour l'étude géotechnique ; les élus acceptent le devis pour un montant de 2 185,00 € HT
- Bureau d'étude Bourgogne Structure pour l'étude béton armé ; les élus acceptent le devis pour un montant de 680, 00 € HT

10. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Les élus décident d'embaucher Mme Patricia Moreau, sous forme de contrat à durée indéterminée, sur le poste d'agent technique territorial.

11. VENTE DE TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE DU GADE

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du mètre carré de terrain non viabilisé dans la zone industrielle du Gade, cadastré section AE No 78 à 5,50 €.

La SCI du Gade domiciliée à Châtel-Censoir souhaite acheter du terrain dans la zone industrielle du Gade, section AE NO 78 pour une surface d'environ 1000 à 1200m². Les élus acceptent de lui vendre une partie de ce terrain non viabilisé au prix de 5,50 € le m².

12. RESILIATION DE LA LOCATION DU GARAGE COMMUNAL No 4

Le Maire informe les élus de la résiliation du contrat de location du garage communal No 4, situé route d'Asnières pour le 30 novembre 2011.

13. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

M. et Mme Kapis cherchent à acquérir un terrain, afin de pouvoir construire un pavillon. Le Conseil municipal accepte de vendre le terrain non viabilisé, cadastré actuellement AH No 93. La commune conservera le lieu où est érigée la croix, ainsi que la plantation de fleurs. Les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs.

14. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE QUATREM

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de l'assurance Quatrem et autorise le Maire à encaisser les chèques représentant le remboursement du salaire de Mlle Boudvillain et de M. Dupont durant leur absence pour raison de maladie.

15. AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL

Le Maire fait part aux élus de la mise à disposition de l'ancien préau de l'école pour y donner des cours de danse hip hop break tous les dimanches. Vu le nombre important d'intéressés, le professeur demande si l'on peut éventuellement lui mettre à disposition une salle plus grande ; malheureusement, la commune ne dispose pas d'autres locaux .

16. TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2011/2012

L'assemblée délibérante décide des nouveaux tarifs par séance pour l'accueil périscolaire de la saison 2011/2012

QF	TARIF
$QF \leq 330$	0,60 €
$330 \leq QF \leq 650$	0,80 €
$650 \leq QF \leq 950$	0,90 €
$QF \geq 950$	1,00 €

Ecole multisport : cotisation annuelle : 35,00 € par enfant

17. CHOIX DU MENU DE LA SAINT POTENTIEN

Le repas de la Saint Potentien sera préparé par le restaurant de l'Etape des Gourmets ; les élus portent leur choix sur le menu à 32,00 €.

18. HIVERNAGE DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, 1 vote blanc, décide de fermer l'eau, l'électricité et de résilier l'abonnement téléphonique et internet, durant la fermeture annuelle du camping municipal.

19. TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIPHON SOUS LE CANAL

3 entreprises ont été consultées. Il s'agit de :

1. SARL JTP qui a fait une offre de prix pour un montant de 95 677,50 € HT
2. H2Eaux qui a fait une offre de prix pour un montant de 91 500,00 € HT
3. VEOLIA qui a fait une offre de prix pour un montant de 83 425,60 € HT

L'assemblée délibérante décide de confier les travaux à l'entreprise VEOLIA pour un montant de 83 425,60 € HT et charge le Maire de solliciter une éventuelle subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

20. COURRIERS DIVERS

a) Le Maire présente un courrier du club BMW qui demande l'autorisation d'organiser un meeting sur notre commune les 26 et 27 mai 2012, afin d'exposer leurs véhicules de marque BMW ; ils souhaitent louer la salle polyvalente, afin de pouvoir se restaurer. Les élus donnent leur accord.

b) Le Maire fait part d'un versement de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le contrat Enfance Jeunesse pour un montant de 8 646,12 €

c) Le Maire d'Avallon remercie chaleureusement le Conseil Municipal pour son soutien à l'Hôpital d'Avallon

e) Flotte Escale remercie la Municipalité pour le versement d'une subvention à leur association